«UN GAGE DE CONFIANCE
DANS LA VIANDE SUISSE»

A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

Agriquali
QM-Schweizer Fleisch
Laurstrasse 10
5201 Brugg

NOS SERVICES

AQ-Viande Suisse offre les services suivants aux détenteurs d'animaux, aux marchands et aux commerçants :

- **Soutien afin d'assurer la qualité dans les différentes étapes de la production agricole**
- **Intermédiaire entre les producteurs, les marchands et les commerçants**
- **Contrôle du respect des directives**
- **Coordination et simplification des contrôles**
- **Certification des producteurs reconnus**
- **Soutien afin d'assurer les débouchés**
- **Information**

QUESTIONS FRÉQUENTES

Pourquoi est-il avantageux de participer à un programme d'assurance qualité ?
Que vous vendiez vos animaux à un gros acheteur ou que vous pratiquiez la vente directe, pensez à adhérer sans plus attendre à un programme d'assurance qualité. Certains abattoirs n'acceptent plus que les animaux commercialisables sous le label de qualité «SUISSE GARANTIE». Pour obtenir la certification SUISSE GARANTIE, il est entre autres indispensable de participer à un programme d'assurance qualité comme AQ-Viande Suisse.

Que signifie «SUISSE GARANTIE» ?
SUISSE GARANTIE est un label de qualité pour les produits suisses. Les points suivants constituent des exigences impératives à l'obtention du label de qualité SUISSE GARANTIE pour les produits :
– Les matières premières proviennent de Suisse et sont transformées en Suisse.
– Aucun organisme génétiquement modifié (OGM) n'est utilisé.
– Les producteurs respectent les prestations écologiques requises (PER).
– Les producteurs participent à un programme d'assurance qualité reconnu (AQ-Viande Suisse ou un autre programme de label).

QUESTIONS FRÉQUENTES

Comment un producteur peut-il prouver à un acheteur sa participation à AQ-Viande Suisse ?
Les producteurs AQ-Viande Suisse reçoivent des vignettes autocollantes sur lesquelles figurent toutes les informations utiles (nom, adresse, catégories d'animaux reconnus, numéro BDTA). Ces vignettes sont collées sur le «Document d'accompagnement pour les animaux à onglons» lors de la vente d'un animal.

Qui est concerné par le respect des PER ?
– Tous les producteurs doivent produire en respectant les directives des PER.
– Les exploitations sans surface agricole utile doivent respecter les différents aspects de la protection des eaux (bilan de fumure équilibré avec l'aide de Hoduflu et du Suisse Bilan, fosse à lisier approuvée).
– Le contrôle AQ-Viande Suisse porte aussi sur le respect des directives de la protection des animaux. Les exploitants doivent pouvoir démontrer leur conformité à ces directives !

Que doivent observer les exploitants qui n'ont pas droit aux paiements directs ?
Les exploitants qui n'ont pas droit aux paiements directs (à cause de la limite d'âge, de fortune ou de revenu) doivent également respecter l'ensemble des directives (tenue des dossiers, surfaces de compensation écologique, contrôles, etc.) et être contrôlés par un organe de contrôle reconnu.

Que doivent faire les exploitants qui ne participent plus au programme PER ?
Ils doivent se réinscrire au programme PER, bien qu'ils ne perçoivent pas de paiements directs. Un contact direct avec l'organe cantonal de contrôle est conseillé.

AQ-VIANDE SUISSE | Laurstrasse 10 | 5201 Brugg
Tél. 056 462 51 11 | Fax 056 441 53 48
info@aq-viandesuisse.ch | **www.aq-viandesuisse.ch**

ASSURANCE QUALITÉ
VIANDE SUISSE

«UN GAGE DE CONFIANCE DANS LA VIANDE SUISSE»

Un service d' agriquali

« L'Assurance Qualité Viande Suisse rend la production agricole plus ouverte et plus transparente pour les acheteurs et les consommateurs. De ce fait, les producteurs de bétail de boucherie sont ainsi préparés à l'ouverture des marchés. »

PRINCIPES

– Respect des prescriptions légales
– Production selon les bonnes pratiques agricoles
– Garantie du respect de ces principes par des contrôles indépendants et crédibles

GARANTIES

Sécurité pour les consommateurs

– Les producteurs garantissent qu'ils détiennent et nourrissent leurs animaux dans le strict respect de la législation suisse
– Les médicaments vétérinaires ne sont utilisés qu'en cas de nécessité et selon les instructions du vétérinaire attitré
– Tous les traitements sont consignés dans un journal
– Le respect et le contrôle des prescriptions garantissent une viande de qualité supérieure en matière d'hygiène et d'absence de résidus

Un élevage et un affouragement professionnels et respectueux des animaux

– Le haut niveau de professionnalisme dans la technique de production garantit la meilleure qualité et la plus grande sécurité aux consommateurs
– Les dispositions très sévères de la législation suisse sur la protection des animaux sont respectées de façon systématique
– Les éleveurs d'animaux sont tenus au courant des modifications en permanence

La transparence et la traçabilité

– Tous les animaux AQ-Viande Suisse sont marqués d'une manière claire
– Il est possible de remonter jusqu'à l'exploitation de naissance

Des contrôles indépendants

– Des organisations neutres soumettent tous les producteurs AQ-Viande Suisse à des contrôles réguliers quant au respect des directives AQ
– Les producteurs doivent remédier sans délai aux défauts constatés

Suisse Garantie

– La viande AQ-Viande Suisse provient uniquement d'animaux élevés et engraissés en Suisse
– Une production exempte d'organismes génétiquement modifiés (OGM)

COÛTS

Combien coûte la participation au programme AQ-Viande Suisse ?

	1ère année	Années suivantes
Cotisation d'entrée	CHF 30.–	
Cotisation annuelle	CHF 40.–	CHF 40.–
Cotisation par site de production (en principe un site de production)	CHF 16.–	CHF 16.–
Total hors TVA (8,1 %)	**CHF 86.–**	**CHF 56.–**

Coûts des contrôles

Les coûts se situent entre 50.– et 90.– CHF, selon l'investissement en temps et en matériel. Ils sont facturés directement au producteur par les organisations de contrôle. Vous trouverez de plus amples informations dans le règlement général du service de contrôle concerné.

ASSURANCE QUALITÉ
VIANDE SUISSE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

La participation au programme AQ-Viande Suisse m'intéresse.
Veuillez me faire parvenir les documents et les formulaires d'inscription pour les catégories d'animaux suivantes :

☐ Bovins : exploitation avec engraissement de veaux, de génisses, de taureaux ou de bœufs
☐ Bovins : producteur de lait commercialisé (processus d'inscription simplifié)
☐ Porcs
☐ Moutons/chèvres
☐ Lapins

N° BDTA

Prénom

Nom

Rue/n°

NPA /lieu

Téléphone

E-mail

Remarques